

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 mars 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)
 M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Raphael TOFILI)
 Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

Mme Marguerite FILIMOHAAU
 M. Paul AUSU
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	32

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.
 Mme Ivy POIA est désignée secrétaire de séance.

PORTANT ACQUISITION A TITRE GRATUIT PAR LA VILLE DU MONT-DORE DES VOIRIES ET DELAISSES DU LOTISSEMENT CREEK LUCKY, SIS A PLUM

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 mars 2023,

- Vu la loi organique n° 99-209 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi n° 99-210 du 10 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu l'arrêté n° 2189-2011/ARR/DEPS du 13 septembre 2011 autorisant la Sem Agglo à réaliser un lotissement dénommé « Creek Lucky », sis section Plum, commune du Mont-Dore ;
Vu le plan parcellaire n° 1640 de janvier 2012 établi par le géomètre-expert Philippe ANE ;
Vu les procès-verbaux de délimitation du 13 janvier 2012 établis par le géomètre-expert Philippe ANE ;
Vu le certificat de conformité du lotissement « Creek Lucky » du 11 février 2019 ;
Vu le courrier de l'agence SUNSET IMMOBILIER et de la SEM AGGLO du 13 janvier 2021 ;
Vu la note explicative de synthèse n° 11/2023 du 17 mars 2023 ;
Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023, après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : L'acquisition à titre gratuit par la Ville du Mont-Dore des six (6) lots mentionnés ci-dessous, conformément au plan et aux procès-verbaux de délimitation ci-annexés, est autorisée.

Lotissement	Description	Lot	Section cadastrale	Identifiant cadastral (NIC)	Surface
CREEK LUCKY	Lot technique (transformateur électrique)	15	Plum	466214-0379	0a 52ca
	Rue Lucky HITT (non classée)	35		466214-0424	18a 18ca
	Rue Luc WADE (VU 322)	36		466214-0359	21a 07ca
	Rue Lucien BERNHEIM (non classée)	37		466214-1331	29a 70ca
	Délaissé (assainissement)	38		466214-0254	2a 71ca
	Délaissé (assainissement)	39		466214-1362	0a 81ca

Article 2 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer tous actes et conventions liés à cette transaction foncière.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Ce tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique et notifiée aux intéressés.

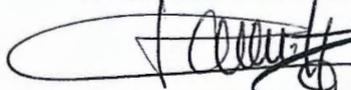
**Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 27 MAR. 2023
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 29 MAR. 2023
est exécutoire de plein droit**

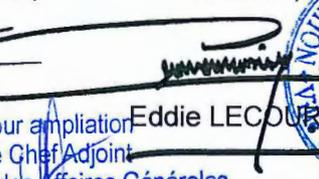
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 MARS 2023

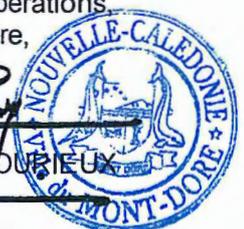
Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,


Ivy POIA Pour ampliation
Le Chef Adjoint
du Service des Affaires Générales


Eddie LECOURIEUX
Le Maire



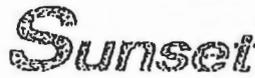
Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
SEM AGGLO (notification)
Syndic de copropriété du lotissement CREEK LUCKY -
SUNSET IMMOBILIER (notification)
Office notarial VATA (BERNIGAUD, CHENOT, GIRARD &
PAGNOT)
Direction des finances et de l'informatique
Direction des services techniques et de proximité
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Lindsay TEPAVA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 MAR. 2023

CONTROLE DE LEGALITE

 **Sunset** Immobilier

Nouméa le 13/01/2021

A l'attention de : Monsieur Le Maire
Dossier suivi par : Mme GAZENGEL
Objet : rétrocession de la voirie à La Mairie

Madame, Monsieur,

Suites à nos échanges téléphoniques dans le cadre d'une demande de rétrocession de la voirie des lots 35,36 et 37 du lotissement CREEK LUCKY ainsi que deux servitudes lots 38 et 39, Je me permets de vous faire parvenir le courrier d'ouverture de demande.

Dans l'attente du retour de votre délibération,
Nous vous prions d'agréer, Madamé, Monsieur nos salutations distinguées.

Bien cordialement

Le Syndic

Le Propriétaire


Sunset Immobilier
6, rue Jules GARNIER - BP 2958 Nouméa - Nlle Calédonie
tél. (687) 46 68 70 Fax : (687) 26 68 70
CARTE PROFESSIONNELLE N° 1998-07 T et 1998-07 G
E-mail : hs@office@sunset-immo.nc
Site internet : www.sunset-immo.nc


Sewaggio
BP 15158
98804 Nouméa Cedex
TEL 46 88 00 - Fax : 46 40 45

SARL SUNSET IMMOBILIER - LOCATION - TRANSACTION - SYNDIC - 6 rue Jules GARNIER - BP 2958 - 98846 - Nouméa Cedex - Nouvelle Calédonie

E-mail : Location : locallons@sunset-immo.nc / Direction & Ventes : patrick.skounsky@sunset-immo.nc / Syndic : syndic@sunset-immo.nc

Site Internet : <https://www.sunset-immo.nc/>

Tél : Transaction & Location 26.12.16 / Syndic 126.22.14

UIDET 512 160 001 - Carte professionnelle N 1998-07-G, 1998-07-T

Garantie bancaire : Société Générale Calédonienne de Banque

Rejoignez-nous sur :



COMMUNE DU MONT-DORÉ

SECTION PLUM

PARTIE DU LOT N°12

SERVICE DE L'URBANISME,
D'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS
Lotissements et divisions

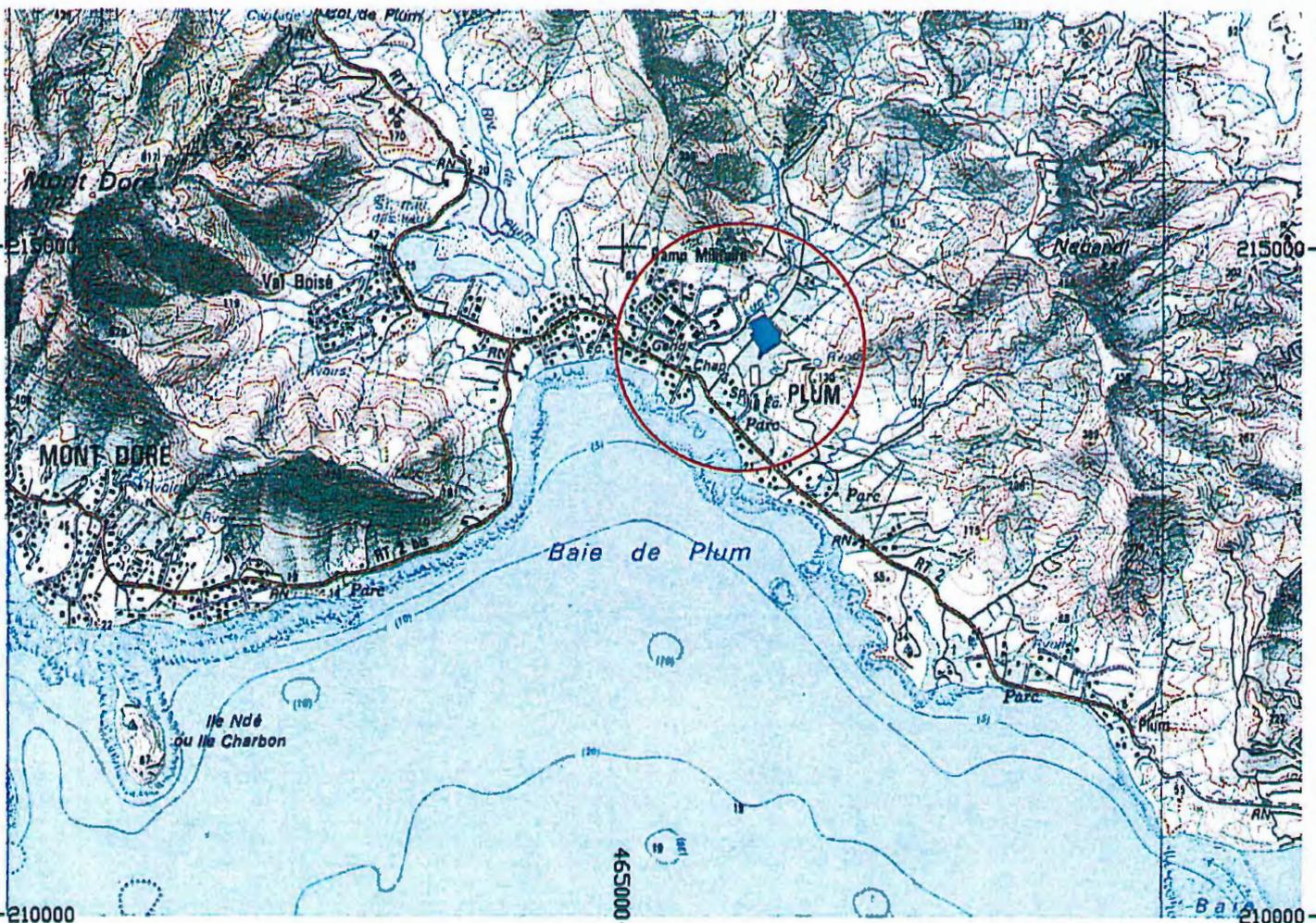
du 13 SEP. 2011

Arrêté n° 289-211/ANÉ

LOTISSEMENT "CREEK LUCKY"

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/50000



	INDICE	DATE	MODIFICATIONS	
<p>N°1640-A</p> <p>Octobre 2010</p>			<p>Philippe ANÉ Géomètre Expert D.P.L.G. Tél. 28 28 70 - Fax : 28 34 31 GSM : 79 42 55 BP : 18358 NOUMEA</p>	 <p>SELARL DE GEOMETRE Philippe ANÉ Géomètre Expert D.P.L.G. 37, Rue RENE COTY BP:18358 Tel/Fax:28.28.70 / 28.34.31 NOUMEA E-Mail: philippe.ane@affratel.nc</p>

SELARL DE GEOMETRE
Philippe ANÉ
CODE APE : 742 B
RIDET 696781-001
37, RUE RENE COTY,
B.P. 18358 - 98857
NOUMEA
TEL./FAX : 28.28.70 /28.34.31
E-Mail : philippe.ane@offratel.nc
BNP : 17939 09390 00015500113-49

NOUMEA, le 13 janvier 2012

PROCES VERBAL DE DELIMITATION

COMMUNE DU MONT-DORE
SECTION PLUM
Lot n°15 du lotissement "Creek Lucky"
Poste de transformation électrique
Numéro d'inventaire : 466214-0379

SUPERFICIE : Cinquante deux centiares (52ca)

PROVENANCE CADASTRALE : Partie du lot n°117 de la section Plum

DESCRIPTION DES LIMITES :

AU NORD-EST - Une droite B.109-B.108 mesurant 7m 04.

AU SUD-EST - Une droite B.108-B.111 mesurant 7m 00.

AU SUD-OUEST - Une droite B.111-B.110 mesurant 7m 00.

AU NORD-OUEST - Une droite B.110-B.109 mesurant 7m 79.

Le point B.109 étant le point de départ de la présente description des limites.

COORDONNEES DES SOMMETS (SYSTEME LAMBERT NC) :

N°	X	Y	Matérialisation	Coordonnées
B.109	466 073.17	214 398.10	Non matérialisées	Calculées
B.108	466 077.94	214 392.92	Non matérialisées	Calculées
B.111	466 073.36	214 387.63	Non matérialisées	Calculées
B.110	466 068.07	214 392.22	Non matérialisées	Calculées

Philippe ANÉ
Géomètre Expert D.P.L.G.
Tél. 28.28.70 – Fax 28.34.31
GSM : 79.42.55
BP : 18358 NOUMEA

Le géomètre
Philippe ANÉ



SELARL DE GEOMETRE

Philippe ANÉ

CODE APE : 742 B

RIDET 696781-001

37, RUE RENE COTY,

B.P. 18358 - 98857

NOUMEA

TEL./FAX : 28.28.70 /28.34.31

E-Mail : philippe.ane@offratel.nc

BNP : 17939 09390 00015500113 49

NOUMEA, le 13 janvier 2012

PROCES VERBAL DE DELIMITATION

COMMUNE DU MONT-DORE

SECTION PLUM

Lot n°35 du lotissement "Creek Lucky"

Voirie

Numéro d'inventaire : 466214-0424

SUPERFICIE : Dix-huit ares dix-huit centiares (18a 18ca)

PROVENANCE CADASTRALE : Partie du lot n°117 de la section Plum

DESCRIPTION DES LIMITES :

AU NORD

- Une ligne mixte composée de :
 - un arc de cercle B.15-B.18 développant 20m 73 et de rayon 15m 00,
 - une droite B.18-B.23 mesurant 44m 92,
 - un arc de cercle B.23-B.26 développant 20m 20 et de rayon 15m 00,
 - une droite B.26-B.31 mesurant 31m 59,
 - une droite B.31-B.30 mesurant 3m 67.

AU SUD-EST

- Une droite B.30-B.34 mesurant 15m 26.

AU SUD

- Une ligne mixte composée de :
 - une droite B.34-B.33 mesurant 3m 64,
 - une droite B.33-B.39 mesurant 31m 35,
 - un arc de cercle B.39-B.38 développant 9m 43 et de rayon 7m 00,
 - une droite B.38-B.46 mesurant 41m 67,
 - un arc de cercle B.46-B.45 développant 9m 67 et de rayon 7m 00,
 - une droite B.45-B.44 mesurant 17m 36,
 - un arc de cercle B.44-B.43 développant 13m 33 et de rayon 50m 00,
 - une droite B.43-B.42 mesurant 31m 08,
 - un arc de cercle B.42-B.41 développant 4m 00 et de rayon 5m 00,
 - une droite B.41-B.40 mesurant 3m 64,
 - une droite B.40-B.51 mesurant 15m 14.

A L'OUEST

- Une ligne mixte composée de :
 - une droite B.51-B.50 mesurant 3m 63,
 - un arc de cercle B.50-B.49 développant 12m 12 et de rayon 15m 00,
 - une droite B.49-B.48 mesurant 31m 08,
 - un arc de cercle B.48-B.47 développant 10m 66 et de rayon 40m 00,
 - une droite B.47-B.15 mesurant 19m 01.

Le point B.15 étant le point de départ de la présente description des limites.

COORDONNEES DES SOMMETS (SYSTEME LAMBERT NC) :

N°	X	Y	Matérialisation	Coordonnées
B.15	465 999.39	214 421.90	Non matérialisées	Calculées
B.18	466 006.48	214 439.66	Non matérialisées	Calculées
B.23	466 045.90	214 461.20	Non matérialisées	Calculées
B.26	466 064.33	214 457.98	Non matérialisées	Calculées
B.31	466 085.25	214 434.31	Non matérialisées	Calculées
B.30	466 088.92	214 434.57	Non matérialisées	Calculées
B.34	466 078.92	214 423.04	Non matérialisées	Calculées
B.33	466 078.66	214 426.67	Non matérialisées	Calculées
B.39	466 057.89	214 450.16	Non matérialisées	Calculées
B.38	466 049.29	214 451.66	Non matérialisées	Calculées
B.46	466 012.73	214 431.68	Non matérialisées	Calculées
B.45	466 009.42	214 423.39	Non matérialisées	Calculées
B.44	466 014.74	214 406.87	Non matérialisées	Calculées
B.43	466 017.09	214 393.79	Non matérialisées	Calculées
B.42	466 018.48	214 362.74	Non matérialisées	Calculées
B.41	466 020.16	214 359.22	Non matérialisées	Calculées
B.40	466 023.79	214 359.48	Non matérialisées	Calculées
B.51	466 013.87	214 348.04	Non matérialisées	Calculées
B.50	466 013.61	214 351.66	Non matérialisées	Calculées
B.49	466 008.49	214 362.29	Non matérialisées	Calculées
B.48	466 007.10	214 393.34	Non matérialisées	Calculées
B.47	466 005.22	214 403.81	Non matérialisées	Calculées

Philippe ANÉ
Géomètre Expert D.P.L.G.
Tél. 28.28.70 – Fax 28.34.31
GSM : 79.42.55
BP : 18358 NOUMEA

Le géomètre
Philippe ANÉ



SELARL DE GEOMETRE
Philippe ANÉ
CODE APE : 742 B
RIDET 696781-001
37, RUE RENE COTY,
B.P. 18358 - 98857
NOUMEA
TEL./FAX : 28.28.70 /28.34.31
E-Mail : philippe.ane@offratel.nc
BNP : 17939 09390 00015500113 49

NOUMEA, le 13 janvier 2012

PROCES VERBAL DE DELIMITATION

COMMUNE DU MONT-DORE
SECTION PLUM
Lot n°36 du lotissement "Creek Lucky"
Voirie
Numéro d'inventaire : 466214-0359

SUPERFICIE : Vingt et un ares sept centiares (21a 07ca)

PROVENANCE CADASTRALE : Partie du lot n°117 de la section Plum

DESCRIPTION DES LIMITES :

AU NORD-EST - Une droite B.27-B.54 mesurant 12m 25.

AU SUD-EST - Une ligne mixte composée de :
- une droite B.54-B.60 mesurant 10m 41,
- un arc de cercle B.60-B.137 développant 7m 48 et de rayon 105m 00,
- une droite B.137-B.98 mesurant 150m 94,
- un arc de cercle B.98-B.9 développant 6m 92 et de rayon 16m 90.

AU SUD-OUEST - Une droite B.9-B.53 mesurant 13m 07.

AU NORD-OUEST - Une ligne mixte composée de :
- un arc de cercle B.53-B.52 développant 5m 03 et de rayon 28m 90,
- une droite B.52-B.29 mesurant 150m 94,
- un arc de cercle B.29-B.28 développant 6m 62 et de rayon 93m 00,
- une droite B.28-B.27 mesurant 12m 88.

Le point B.27 étant le point de départ de la présente description des limites.

COORDONNEES DES SOMMETS (SYSTEME LAMBERT NC) :

N°	X	Y	Matérialisation	Coordonnées
B.27	466 104.65	214 454.48	Non matérialisées	Calculées
B.54	466 112.78	214 445.30	Non matérialisées	Calculées
B.60	466 106.53	214 436.98	Non matérialisées	Calculées
B.137	466 101.84	214 431.16	Non matérialisées	Calculées
B.98	466 002.94	214 317.13	Non matérialisées	Calculées
B.9	465 999.59	214 311.13	Non matérialisées	Calculées
B.53	465 990.93	214 320.92	Non matérialisées	Calculées
B.52	465 993.88	214 324.99	Non matérialisées	Calculées
B.29	466 092.77	214 439.02	Non matérialisées	Calculées
B.28	466 096.93	214 444.17	Non matérialisées	Calculées

Philippe ANÉ
Géomètre Expert D.P.L.G.
Tél. 28.28.70 - Fax 28.34.31
GSM : 79.42.55
BP : 18358 NOUMEA

Le géomètre
Philippe ANÉ



Philippe ANÉ

CODE APE : 742 B

RIDET 696781-001

37, RUE RENE COTY,

B.P. 18358 - 98857

NOUMEA

TEL./FAX : 28.28.70 /28.34.31

E-Mail : philippe.ane@offratel.nc

BNP : 17939 09390 00015500113 49

NOUMEA, le 13 janvier 2012

PROCES VERBAL DE DELIMITATION

COMMUNE DU MONT-DORE

SECTION PLUM

Lot n°37 du lotissement "Creek Lucky"

Voirie

Numéro d'inventaire : 466214-1331

SUPERFICIE : Vingt neuf ares soixante dix centiares (29a 70ca)

PROVENANCE CADASTRALE : Partie du lot n°117 de la section Plum

DESCRIPTION DES LIMITES :

AU NORD-EST

- Une ligne mixte composée de :
 - une droite B.59-B.58 mesurant 3m 54,
 - un arc de cercle B.58-B.57 développant 6m 80 et de rayon 65m 00,
 - une droite B.57-B.65 mesurant 71m 35.

AU SUD-EST

- Une ligne mixte composée de :
 - un arc de cercle B.65-B.68 développant 20m 75 et de rayon 20m 00,
 - une droite B.68-B.73 mesurant 34m 60,
 - un arc de cercle B.73-B.76 développant 14m 03 et de rayon 25m 00,
 - une droite B.76-B.139 mesurant 45m 96.

AU SUD

- Un arc de cercle B.139-B.86 développant 31m 18 et de rayon 17m 00.

AU SUD-OUEST

- Une ligne mixte composée de :
 - une droite B.86-B.85 mesurant 14m 69,
 - un arc de cercle B.85-B.94 développant 33m 00 et de rayon 95m 00,
 - une droite B.94-B.96 mesurant 33m 47,
 - une droite B.96-B.95 mesurant 3m 54.

AU NORD-OUEST

- Une ligne mixte composée de :
 - une droite B.95-B.136 mesurant 15m 00,
 - une droite B.136-B.135 mesurant 3m 52,
 - une droite B.135-B.133 mesurant 34m 11,
 - un arc de cercle B.133-B.126 développant 36m 48 et de rayon 105m 00,
 - une droite B.126-B.125 mesurant 13m 39,
 - un arc de cercle B.125-B.124 développant 14m 67 et de rayon 8m 00,
 - une droite B.124-B.121 mesurant 44m 66,
 - un arc de cercle B.121-B.120 développant 8m 42 et de rayon 15m 00,
 - une droite B.120-B.117 mesurant 34m 60,
 - un arc de cercle B.117-B.116 développant 10m 38 et de rayon 10m 00,
 - une droite B.116-B.113 mesurant 71m 35,
 - un arc de cercle B.113-B.105 développant 5m 59 et de rayon 55m 00,
 - une droite B.105-B.104 mesurant 3m 54,
 - une droite B.104-B.59 mesurant 15m 00.

Le point B.59 étant le point de départ de la présente description des limites.

COORDONNEES DES SOMMETS (SYSTEME LAMBERT NC) :

N°	X	Y	Matérialisation	Coordonnées
B.59	466 097.67	214 426.35	Non matérialisées	Calculées
B.58	466 097.92	214 422.82	Non matérialisées	Calculées
B.57	466 102.74	214 418.02	Non matérialisées	Calculées
B.65	466 150.61	214 365.11	Non matérialisées	Calculées
B.68	466 154.87	214 345.74	Non matérialisées	Calculées
B.73	466 144.57	214 312.71	Non matérialisées	Calculées
B.76	466 136.95	214 301.15	Non matérialisées	Calculées
B.139	466 102.02	214 271.28	Non matérialisées	Calculées
B.86	466 075.62	214 276.90	Non matérialisées	Calculées
B.85	466 069.31	214 290.17	Non matérialisées	Calculées
B.94	466 050.29	214 316.94	Non matérialisées	Calculées
B.96	466 026.49	214 340.46	Non matérialisées	Calculées
B.95	466 022.96	214 340.21	Non matérialisées	Calculées
B.136	466 032.79	214 351.54	Non matérialisées	Calculées
B.135	466 033.05	214 348.03	Non matérialisées	Calculées
B.133	466 057.32	214 324.05	Non matérialisées	Calculées
B.126	466 078.34	214 294.46	Non matérialisées	Calculées
B.125	466 084.09	214 282.37	Non matérialisées	Calculées
B.124	466 096.51	214 279.73	Non matérialisées	Calculées
B.121	466 130.45	214 308.75	Non matérialisées	Calculées
B.120	466 135.02	214 315.69	Non matérialisées	Calculées
B.117	466 145.32	214 348.72	Non matérialisées	Calculées
B.116	466 143.19	214 358.40	Non matérialisées	Calculées
B.113	466 095.32	214 411.31	Non matérialisées	Calculées
B.105	466 091.36	214 415.27	Non matérialisées	Calculées
B.104	466 087.84	214 415.01	Non matérialisées	Calculées

Philippe ANÉ
Géomètre Expert D.P.L.G.
Tél. 28.28.70 – Fax 28.34.31
GSM : 79.42.55
BP : 18358 NOUMEA

Le géomètre
Philippe ANÉ



SELARL DE GEOMETRE
Philippe ANÉ
CODE APE : 742 B
RIDET 696781-001
37, RUE RENE COTY,
B.P. 18358 - 98857
NOUMEA
TEL./FAX : 28.28.70 /28.34.31
E-Mail : philippe.ane@offratel.nc
BNP : 17939 09390 00015500113 49

NOUMEA, le 13 janvier 2012

PROCES VERBAL DE DELIMITATION

COMMUNE DU MONT-DORE
SECTION PLUM
Lot n°38 du lotissement "Creek Lucky"
Emprise d'assainissement
Numéro d'inventaire : 466214-0254

SUPERFICIE : Deux ares soixante onze centiares (2a 71ca)

PROVENANCE CADASTRALE : Partie du lot n°117 de la section Plum

DESCRIPTION DES LIMITES :

AU NORD-EST - Un arc de cercle B.87-B.83 développant 4m 17 et de rayon 17m 00.

AU SUD-EST - Une ligne mixte composée de :
- une droite B.83-B.82 mesurant 35m 27,
- une droite B.82-B.81 mesurant 29m 63,
- la rive droite d'un cours d'eau en descendant son cours du point B.81 au point B.103.

A L'OUEST - Une droite B.103-B.88 mesurant 35m 37.

AU NORD-OUEST - Une droite B.88-B.87 mesurant 35m 53.

Le point B.87 étant le point de départ de la présente description des limites.

COORDONNEES DES SOMMETS (SYSTEME LAMBERT NC) :

N°	X	Y	Matérialisation	Coordonnées
B.87	466 080.99	214 270.43	Non matérialisées	Calculées
B.83	466 084.63	214 268.42	Non matérialisées	Calculées
B.82	466 059.78	214 243.40	Non matérialisées	Calculées
B.81	466 056.58	214 213.94	Non matérialisées	Calculées
B.103	466 052.14	214 210.06	Non matérialisées	Calculées
B.88	466 055.95	214 245.23	Non matérialisées	Calculées

Philippe ANÉ
Géomètre Expert D.P.L.G.
Tél. 28.28.70 – Fax 28.34.31
GSM : 79.42.55
BP : 18358 NOUMEA

Le géomètre
Philippe ANÉ



SELARL DE GEOMETRE

Philippe ANÉ

CODE APE : 742 B

RIDET 696781-001

37, RUE RENE COTY,

B.P. 18358 - 98857

NOUMEA

TEL./FAX : 28.28.70 /28.34.31

E-Mail : philippe.ane@offratel.nc

BNP : 17939 09390 00015500113 49

NOUMEA, le 13 janvier 2012

PROCES VERBAL DE DELIMITATION

COMMUNE DU MONT-DORE

SECTION PLUM

Lot n°39 du lotissement "Creek Lucky"

Emprise d'assainissement

Numéro d'inventaire : 466214-1362

SUPERFICIE : Quatre-vingt un centiares (81ca)

PROVENANCE CADASTRALE : Partie du lot n°117 de la section Plum

DESCRIPTION DES LIMITES :

AU NORD-EST - Une droite B.67-B.66 mesurant 27m 01.

AU SUD-EST - Une droite B.66-B.70 mesurant 3m 00.

AU SUD-OUEST - Une droite B.70-B.69 mesurant 27m 05.

AU NORD-OUEST - Une droite B.69-B.67 mesurant 3m 00.

Le point B.67 étant le point de départ de la présente description des limites.

COORDONNEES DES SOMMETS (SYSTEME LAMBERT NC) :

N°	X	Y	Matérialisation	Coordonnées
B.67	466 149.22	214 327.62	Non matérialisées	Calculées
B.66	466 175.01	214 319.58	Non matérialisées	Calculées
B.70	466 174.15	214 316.71	Non matérialisées	Calculées
B.69	466 148.32	214 324.75	Non matérialisées	Calculées

Philippe ANÉ
Géomètre Expert D.P.L.G.
Tél. 28.28.70 – Fax 28.34.31
GSM : 79.42.55
BP : 18358 NOUMEA

Le géomètre
Philippe ANÉ



NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Acquisition à titre gratuit par la Ville du Mont-Dore des voiries et délaissés du lotissement CREEK LUCKY, sis à Plum.

P.J. : - Courrier de l'agence SUNSET IMMOBILIER et de la SEM AGGLO du 13 janvier 2021.
- Plan parcellaire n° 1640 de janvier 2012 ;
- 6 procès-verbaux de délimitation du 13 janvier 2012 ;
- Projet de délibération.

Autorisé par arrêté provincial n° 2189-2011/ARR/DEPS du 13 septembre 2011, le lotissement « Creek Lucky », sis à Plum, est une opération foncière aujourd'hui entièrement achevée et desservie par les rues Luc WADE (VU 322), Lucky HITT (non classée) et Lucien BERNHEIM (non classée) qui sont ouvertes à la circulation publique.

Au sein de cet ensemble, un lot technique accueillant un transformateur électrique ainsi que deux lots dédiés aux réseaux d'assainissement du lotissement appartiennent toujours au lotisseur, la SEM AGGLO.

Par courrier du 13 janvier 2021, la SEM AGGLO et l'agence SUNSET IMMOBILIER, syndic de copropriété du lotissement, ont exprimé le souhait de céder gracieusement à la commune les emprises des voies et les lots susmentionnés, d'une superficie totale de soixante-douze ares et quatre-vingt-dix-neuf centiares (72a 99ca).

Cette transaction foncière doit ainsi permettre d'accroître le patrimoine communal et à l'avenir, d'assurer l'entretien des lots concernés par les services municipaux. Elle rendra également possible le classement par la Ville des rues Lucky HITT et Lucien BERNHEIM dans son domaine public.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'autoriser cette acquisition gracieuse et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer tous actes et conventions qui y sont liés.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023 :

M. WATILIGONE précise que cette opération foncière engendrera des recettes financières pour la Ville (FIP et redevance OPT) étant donné que 2 des 3 voies mentionnées ne sont pas encore classées dans le domaine public communal. Une recette annuelle approximative de 1,100 M F CFP est estimée.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 17 MAR. 2023

Le Maire,

Eddie LECOURIEUX

